

donc encore un élément de doute qu'il faut faire disparaître de cette cause.

Cette adresse est aussi remarquable par les omissions de certains faits ayant une portée incontestable sur le procès. Par exemple, pour n'en citer qu'un seul : dans ses aveux, Guilmain indique à M. Lambert l'endroit où, après le meurtre, il a caché le fruit de son crime, savoir les billets de banque retracés à Biddeford. " C'est, dit-il, dans un casseau que j'ai caché sous le pontage de l'étable chez mon oncle." Il est amené à St-Liboire, sur le théâtre du crime, et on lui demande d'indiquer où se trouve le casseau. Il y conduit les officiers de justice et sans tatonnement et sans hésitation, il retire de sa cachette, à l'endroit précis, par lui signalé, le casseau en question. C'est là la confirmation la plus absolue de l'exactitude de l'aveu : c'est un fait tangible et matériel émanant de l'accusé lui-même que le juge a ignoré dans sa charge. Il en résulte une preuve complète ou de culpabilité personnelle ou de complicité incontestable avec celui qui aurait été l'auteur du meurtre, s'il était possible qu'il y eut un complice. Or, là, un dilemme s'impose dont on ne peut sortir : ou il a commis le crime lui-même ou en étant le complice, le verdict devait être le même, car l'article du code criminel met sur le même pied le principal et ses complices. A un autre point de vue, qui domine tout ce débat, le juge aurait dû ne pas se contenter d'examiner, miettes par miettes, morceaux par morceaux, les faits accusateurs constituant preuve de circonstance, mais aurait dû les grouper ensemble, en faire la liaison, permettant alors l'épreuve de doctrine universelle de la chaîne des circonstances. Prise une par une, isolément, chaque présomption est généralement insuffisante et ce n'est qu'en les reliant, les unes aux autres qu'on obtient certitude. Mais procéder comme le savant juge l'a fait, c'était opérer exactement en sens inverse. Aussi, il lui fallait agir ainsi pour dénier toute culpabilité de la part de l'accusé, comme il l'a fait en déniaut la valeur accusatrice de chaque détail et expliquant le reste toujours favorablement à la défense. Cet illogisme domine toute l'adresse dans une